

portant validation du devis de l'entreprise BPI pour la réfection des sols de la salle de réunion de l'hôtel de Ville pour un montant de 13 937.50 € HT

[Madame le Maire de la Ville de Bernay],

Vu les articles L. 2122-22 et L. 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales ;  
Vu le Code de la Commande Publique ;  
Vu la délibération n°12-2020 du Conseil Municipal en date du 4 juillet 2020, portant délégation du conseil municipal au Maire ;  
Vu la proposition de l'entreprise BPI en date du 18/10/2024.

Considérant que l'entreprise BPI propose l'offre économique la plus avantageuse  
Considérant la nécessité de signer ce devis ;

**DECIDE :**

- De valider le devis proposé par l'entreprise BPI pour la réalisation de sols dans la grande et petite salle Gustave Hémon pour un montant de 13 937.50 € HT.

Bernay, le 24/10/2024.